

Délibération n°DEL-18-1057

**Programme d'actions Qualité de l'Air : Adoption des modalités de la Prime Air Bois**

L'an deux mille dix-huit le jeudi treize décembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	134
Présents :	80
Procurations :	45
Date de convocation :	07 décembre 2018

**Présents**

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO,

	M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN
Tournefeuille	M. Patrick BEISSEL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Sophie LAMANT	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
M. Vincent TERRAIL-NOVES	Patrick BEISSEL
M. Bernard KELLER	Edmond DESCLAUX
M. Philippe PLANTADE	François CHOLLET
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Patrick JIMENA	Cécile RAMOS
M. Damien LABORDE	Charlotte BOUDARD PIERRON
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAL-MICHELET
Mme Dominique BOISSON	Ida RUSSO
M. Daniel DEL COL	Maurice GRENIER
M. Gilles BROQUERE	Jean-Claude DARDELET
M. Robert GRIMAUD	Martine BERGES
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Marc PERE	François LEPINEUX
Mme Nathalie SIMON-LABRIC	Régis GODEC
M. Jacques SEBI	Patrick DELPECH
Mme Anne BORRIELLO	Nadine MAURIN
M. Bruno COSTES	Djillali LAHIANI
M. Jacques DIFFIS	Véronique DOITTAU
M. Bernard SOLERA	Laurence ARRIBAGE
M. Raymond-Roger STRAMARE	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Sacha BRIAND
M. Christophe ALVES	Romuald PAGNUCCO
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Martine SUSSET
M. Jean-Jacques BOLZAN	Jean-Michel LATTES
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
M. Romain CUJIVES	François BRIANCON
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Marie DEQUE	Jean-Louis REULAND
Mme Monique DURRIEU	Jean-Marc BARES-CRESCENCE
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Marie-Pierre CHAUMETTE
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Pierre LACAZE	Martine CROQUETTE
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Franck BIASOTTO
M. Laurent LESGOURGUES	Michel AUJOULAT
M. Antoine MAURICE	Michèle BLEUSE
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Evelyne NGBANDA OTTO
M. Daniel ROUGE	Samir HAJJE
Mme Claude TOUCHEFEU	Isabelle HARDY
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER	Christine ESCOULAN
Mme Mireille ABBAL	Gérard ANDRE
Mme Danielle BUYS	Francis GRASS
M. Daniel FOURMY	Francis SANCHEZ

### Conseillers excusés

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Flourens	M. Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Toulouse	M. Joël CARREIRAS, Mme Marthe MARTI, Mme Gisèle VERNIOL, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL

## Délibération n° DEL-18-1057

### Programme d'actions Qualité de l'Air : Adoption des modalités de la Prime Air Bois

#### Exposé

L'amélioration de la qualité de l'air est un sujet majeur de préoccupation pour Toulouse Métropole, qui, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), a voté un programme d'actions spécifiques sur la Qualité de l'Air visant à diminuer les émissions polluantes du territoire.

Le transport routier est reconnu pour être le principal responsable des émissions de NO<sub>2</sub> et de PM<sub>10</sub>, mais les dispositifs de chauffage au bois anciens et les foyers ouverts sont de forts contributeurs à l'émission de particules fines (PM<sub>2.5</sub>). Ils participent donc largement au déclenchement des épisodes de pollution hivernaux.

Dans le but de réduire cette pollution, le programme d'action Qualité de l'air prévoit une réduction des émissions de ces particules fines, en incitant au renouvellement des appareils de chauffage bois antérieurs à 2002 et aux cheminées à foyers ouverts, par des dispositifs plus performants d'un point de vue énergétique et surtout moins polluants pour l'air.

Cette action se traduit par une subvention accordée aux particuliers pour le remplacement de leurs appareils individuels de chauffage au bois non performants.

Les particuliers éligibles doivent être propriétaires du logement. Ledit logement doit être leur résidence principale et doit être achevé depuis plus de deux ans et être situé sur l'une des 37 communes de Toulouse Métropole.

Dans le dossier de demande d'attribution de l'aide, le particulier devra justifier des conditions suivantes :

- Remplacer l'ancien dispositif de chauffage au bois par un appareil performant « Flamme Verte 7 étoiles » ou équivalent. ;
- S'engager à faire éliminer l'ancien dispositif de chauffage (hors foyer ouvert) dans une déchetterie (le justificatif de destruction sera une pièce indispensable à la recevabilité du dossier et un préalable au versement de la prime ;
- L'installation devra être effectuée par un professionnel qualifié Quali'Bois par Quali'Enr ou Qualibat Bois énergie.

Un seul dossier sera accepté par foyer fiscal.

L'aide accordée sera cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'éco-prêt à taux zéro, et les autres aides disponibles.

L'aide financière accordée sera de 500 € par ménage, sous condition que le revenu net fiscal annuel dudit ménage soit inférieur à 28 800 €/an.

Le budget de ce dispositif expérimental s'élève à 150 000 € pour 2019.

A l'issue de l'année 2019, un bilan du dispositif sera établi pour en évaluer l'efficacité.

#### Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Énergies du 19 novembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1**

D'instaurer à titre expérimental un dispositif d'aide au remplacement des appareils de chauffage bois antérieurs à 2002 et aux cheminées à foyers ouverts.

**Article 2**

D'inscrire au budget prévisionnel 2019 les crédits nécessaires, à savoir 150 000 €.

**Article 3**

D'adopter les modalités pratiques et les critères d'éligibilité à la Prime Air Bois, tels que définis ci-dessus.

**Article 4**

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures et signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Pour	125
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 20/12/2018  
Reçue à la Préfecture le 20/12/2018

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC